

I. - FRAIS DE TRANSPORT

A. - TRANSPORT EN COMMUN

Train ou train couchette
 Avion
 Véhicule de location
 Taxi
 Autre moyen de transport
 Parc de stationnement

B. - VÉHICULES PERSONNELS (indemnités kilométriques et péages)

1. Automobile : jusqu'à 2.000 km km à =
 de 2.000 à 10.000 km km à =
 a près 10.000 km km à =
 Péage (éventuellement)
 2. Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) km à =
 3. Vélomoteur et autres véhicules à moteur km à =
 Total

II. - INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

2. Missions

☒ Hébergement

• Paris
 au cours des 10 premiers jours indemnités de nuitée à =
 à partir du 11^e jour indemnités de nuitée à =
 à partir du 31^e jour indemnités de nuitée à =
 à partir du 61^e jour (2) indemnités de nuitée à =
 • Province / Outre-mer
 au cours des 10 premiers jours indemnités de nuitée à =
 à partir du 11^e jour indemnités de nuitée à =
 à partir du 31^e jour indemnités de nuitée à =
 à partir du 61^e jour (2) indemnités de nuitée à =
 ☒ Nombre de repas repas à =

Total

TOTAL GÉNÉRAL (frais de transport + indemnités journalières)

Je, soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit

de la somme de

à virer sur mon CCP ou compte bancaire Centre

Certifié exact

Certificat obligatoire
de l'autorité hiérarchique directe

Le Directeur
Signature

Le
Signature de l'intéressé

Le
Signature et cachet